

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 30 août 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : tremblay.jeanolivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour
l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier Régie : R-4045-2018 / Notre référence R056133 JOT**

Chère consoeur,

Le Distributeur a pris connaissance de la lettre des procureurs de l'AREQ de ce jour dans le dossier mentionné en objet.

Le Distributeur a continué ses démarches de vérification relativement aux questions 1.4 et 1.5 formulées par l'AREQ dans sa demande de renseignements du 23 août 2019 et est en mesure de compléter sa réponse comme suit :

- **Question 1.4** : Le Distributeur confirme qu'aucun abonnement pour un usage cryptographique n'a été conclu et qu'aucun nouveau raccordement pour un usage cryptographique n'a eu lieu entre le 7 et le 18 juin 2018. Le Distributeur ne peut cependant avoir l'assurance qu'aucun client n'a raccordé de charges pour un usage cryptographique entre le 7 et le 18 juin 2018 sans que celles-ci aient été portées à sa connaissance. Toutefois, il estime que si tel était le cas, il s'agirait de quantités minimales.
- **Question 1.5** : Le Distributeur confirme qu'aucune capacité n'a été confirmée entre le 7 et le 18 juin 2018.

Veuillez recevoir, chère consoeur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY

JOT/jg

c.c. intervenants (par courriel seulement)